

Janvier
2022

BULLETIN TECHNIQUE

Légumes Bio



tech & bio



MEILLEURS VŒUX 2022

Conseil de saison

BILAN METEO

Après une première quinzaine de décembre pluvieuse et peu lumineuse (60 à 170 mm en Haute-Garonne), l'année s'est terminée dans la douceur (fin d'année la plus douce jamais mesurée en France depuis 1947). 2022 a démarré dans la même ambiance suivie d'un épisode pluvieux ayant entraîné localement des inondations, notamment en région toulousaine.

L'eau s'est retirée le lendemain, cependant, il reste un peu d'eau dans les mouillères et creux de terrains.

Les cultures ont été déchaussées poireaux et navets. Les filets anti-insectes ont souvent été emportés et les tuyaux d'irrigation restés dans les champs plutôt malmenés. Des toiles tissées ont également été emmenées par l'eau, et il y a parfois des dépôts de limons conséquents sur les cultures et toiles. Dans les serres, des jeunes plants ont été emportés, des planches de semis détruites ...

Il y aura certainement du temps de travail supplémentaire pour récolter, parer, laver les cultures ... Sous abris, des semis et des plantations sont à refaire. Il est conseillé d'aérer les serres la journée et de les

fermer le soir à cause des risques de gel. Il faut laisser le sol se ressuyer. Vraisemblablement, il ne sera pas utile d'irriguer pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines.

Contacts

Chambre d'Agriculture 82
Sylvie Bochu Port. : 06.08.41.68.68

Chambre d'Agriculture 47*
Bertrand Cavalon Port. : 06.75.08.26.77

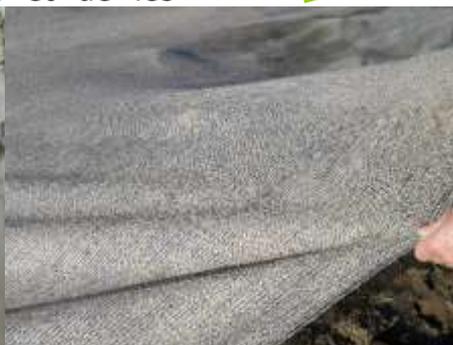
Chambre d'Agriculture 31
Valérie Ginoux Port. 06 88 87 49 78

Chambre d'Agriculture 31/81
Anaïs Huillet Port. : 06.32.38.87.12

Chambre d'Agriculture 65
Thierry Massias Port. : 06.07.70.61.58



Cultures sous abris couvertes de limons



Etat des filets anti - insectes
Crédit photos CDA 31



Navets déchaussés

CALENDRIER

SIVAL à Angers : du fait de la situation sanitaire, il est reporté en mars (du 15 au 17 mars).

Rencontre technique tomate (présentiel ou visio) : 5 janvier.

- Rappel des points à respecter pour favoriser la réussite de la lutte contre Tuta à l'aide de la confusion sexuelle ;
- Point sur les variétés de référence et les nouvelles variétés par les semenciers et échanges entre les maraîchers.
Parmi les nouveautés, dans le type cœurs, les maraîchers présents souhaitent tester Diamandia (suite de Gourmandia) et plusieurs ont manifesté un intérêt pour tester les nouvelles variétés buissonnantes, etc.

⇒ **Compte-rendu disponible sur demande auprès de votre technicien.**

NB :

Certains semenciers proposent des variétés en AB, d'autres en Non Traitées.
En 2025, la tomate ronde passe hors dérogation.

Rencontre technique PBI (présentiel ou visio) : 1^{er} mars

Rencontre technique couverts végétaux : fin hiver (date à définir)

DISPOSITIFS D'AIDE

Quatre dispositifs d'aide sont actuellement ouverts :

- France Agri Mer - Plan de relance - Aide aux agroéquipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique - Vague 3 (matériels contre le gel, la grêle, la sécheresse) [lien vers la notice et la procédure](#)
- Région Occitanie - Dispositif d'aide à la construction et à l'équipement de serres 2022 [lien vers la notice et le formulaire](#)
- France Agri Mer - Aide aux investissements dans les serres, tunnels et chenilles agricoles en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques - ouverture prévue vers mi-janvier.
- Région Occitanie - PDR Midi-Pyrénées - AAP Mesure 412 (Travail du sol, matériels de compostage et d'épandage, matériels de protection des cultures ; Matériel de désherbage mécanique aux abords des parcelles / serres ; Matériel de prévention du risque phytosanitaire ; Matériels spécifiques aux productions légumières) [lien vers la notice et le formulaire](#)

REGLEMENTATION

1^{ER} Janvier 2022 : Entrée en vigueur du décret encadrant l'interdiction des emballages en plastiques (en lien avec la loi AGECC) : [lien](#).

Une trentaine de fruits et légumes frais non transformés sont concernés dont une quinzaine de légumes : poireaux, courgettes, aubergines, poivrons, concombres, pommes de terre et carotte, tomates rondes, oignons et navets, choux, choux fleurs, courges, panais, radis, topinambours, légumes racines.

Le décret prévoit une application progressive de cette interdiction.

RADIS - EPINARD

Les hygrométries sous abris élevées sont favorables à l'apparition du mildiou. Aérer les tunnels.

FRAISE

Nettoyage des pieds : éliminer les vieilles feuilles et les sortir en faisant attention à ne pas abîmer les cœurs.

Ne pas les couvrir tant que les besoins en froid ne sont pas satisfaits.

Cumul des heures de froid enregistrées à la Station CEFEL de Moissac (82) au 13 janvier 2022 : 672 H (source CTIFL).

< 700 h	700 - 900 h	900 - 1200 h	> 1200 h
Camarosa	Gariguette	Darselect	Elsanta
Agathe® Sweet Charlie	Cigaline	Cireine	Cortina
Naiad® Civl35	Ciflorette		Valeta
Chandler	Madeleine® Civmad		Ciloe
Variétés californiennes	Pajaro		Florence
			Senga Sengana
			Sonata

NB : Calculer le nombre d'heures de froid :

= Somme du nombre d'heures dont la température est < 7°C

En l'absence d'enregistrement des températures horaires, comptabiliser 24 heures de froid lorsque la température moyenne de la journée est inférieure à 7°C.

Source : "La culture du fraisier sur substrat - Ed Ctifl 2003" p.26

Rq : Juste après la récolte les cœurs en surnombre ont, normalement, été éliminées pour n'en laisser que 3 - 4 (élimination des plus hauts ou débordants trop pour ne garder que les plus gros et les plus bas).

SALADE - MACHE

A cette époque, il n'est pas nécessaire de « faire boire les salades par les feuilles ». Le bassinage peut se justifier en zone méditerranéenne les jours de vent fort mais ce n'est pas le cas chez nous où cette pratique accentue l'hygrométrie et, par voie de conséquence, les maladies fongiques (dont le botrytis et le mildiou voire même dans certaines situations l'oïdium dans les Hautes Pyrénées).

Il est indispensable d'aérer les abris, même en hiver, pour éliminer l'humidité et diminuer l'hygrométrie

Plantation :

Ne pas enterrer la motte trop profondément car on favorise les maladies sur collet et sur côtes.



CHOUX

Les choux pommés ou frisés arrivés à maturité doivent être récoltés au fur et à mesure. Une sur-maturité sensibilise les plantes aux attaques de champignons du type *Mycosphaerella* ou *Phytophthora brassicae*. La succession de gelées a contribué à abîmer le feuillage sur les variétés sensibles.

Si les résidus de cultures ne sont pas sains, ils doivent être sortis du champ et détruits afin de ne pas servir de réservoir de maladies. A minima : si la récolte est terminée, les résidus peuvent être aussi broyés et enfouis.

ALLIUM

POIREAUX : Eviter dans la mesure du possible de laisser trop longtemps les poireaux dans les parcelles car ils grossissent vite, deviennent filandreux pour certains voire forment des bulbes pour d'autres.

OIGNONS

Bulbilles à mettre en place (plantation février/mars pour variétés de saison) : à faire sur sol ressuyé.

Les principaux facteurs favorisant la montée à graines sont :

- Le stress en végétation et en particulier les coups de froid subis au stade jeune ;
- Le calibre de la bulbille (gros calibres) ;
- La sensibilité variétale.

Il est toujours préférable d'utiliser des variétés peu sensibles, avec des calibres de bulbille 12/16, à une densité de 600 à 900 kg/ha, 20 à 22 bulbilles/mètre maxi.

AIL

Les plantations d'ail d'automne se sont échelonnées d'octobre à fin novembre. Les stades des cultures varient donc du stade levée au stade 4 feuilles. Les parcelles sont propres.

PDT PRIMEURS

Si des plantations sous tunnels ont été réalisées, maintenir des bâches (type P17 ou 500 trous) compte-tenu des conditions climatiques.

La pose sur arceaux pourra éviter le contact direct des bâches sur la végétation.

Attention à enlever dès le stade début tubérisation (à remettre si risque gel le soir) afin d'éviter l'élongation des tiges et un développement trop important de la végétation au détriment des tubercules.

Ne pas hésiter à aérer les tunnels en journée. Attention sous bâches le risque mildiou est plus important. Surveillez en dessous.

CAROTTE SOUS ABRIS

Si le sol est assez ressuyé, ne pas hésiter à biner afin de l'aérer.

Si un P 17 est installé sur arceaux, enlevez-le en journée pour diminuer l'humidité sur le feuillage.

Bien surveiller l'humidité dans le sol entre 5 et 10 cm avant de décider un arrosage.

A FAIRE DURANT LA « TREVE HIVERNALE »

Nettoyer et vérifier le matériel d'irrigation.

Anticiper les travaux du sol :

Si les conditions sont favorables, les premières mises en place en plein champ vont arriver très vite : février – mars pour les plantations de bulbilles, les semis de pois et fèves et quelques primeurs avec des protections (voiles).

Il faut donc se tenir prêts à intervenir rapidement dès qu'un créneau est favorable (sol ressuyé, mottes friables et non plastiques sur la profondeur du travail). En sols très limoneux et battants on travaillera plutôt au dernier moment (dans la mesure du possible). Car en cas de fortes pluies après, il deviendra difficile d'avoir une bonne reprise de sol du fait de l'humidité.

Protection contre le froid : la double bâche

La bâche inférieure est en général un voile non tissé et la bâche supérieure un film plastique perforé

Le double bâchage, utilisé pour protéger les cultures du froid, permet de cumuler les effets thermiques de chaque bâche, durant une période à haut risque (gel). Le poids de la couverture et la réduction de transmission lumineuse (66 % de la transmission résiduelle) ne sont pas préjudiciables à la culture au début (mise en place, semis). En phase de croissance, il est nécessaire d'enlever la bâche supérieure pour que le maximum de lumière parvienne à la culture au travers de la simple bâche. On peut remettre la double bâche si besoin est.

Il est également possible d'utiliser une double couche de P17 pour protéger les cultures contre le gel. Pour faciliter la manipulation des deux épaisseurs certains maraîchers prennent la peine de les couvrir ensemble.

Lorsque la T° est inférieure à -3 ° à l'extérieur, la bâche gèle et lors du dégel il y a condensation sur les cultures ce qui entraîne des conditions optimum de développement de diverses maladies. Pour limiter ce phénomène il est impératif de découvrir lors du dégel pour sécher les cultures.

Que faire des déchets végétaux :

Pour des rotations longues (légumes de plein champ) et des déchets sains, la décomposition aérobie sur place est la solution agronomique la plus intéressante. En fonction des volumes à dégrader et de la culture suivante, il faudra prévoir un temps de décomposition plus ou moins long après broyage et incorporation superficielle

Pour des rotations courtes (abris) et/ou problèmes sanitaires, exporter les déchets et les composter (idéalement deux montées en température pour détruire une partie des pathogènes et des graines d'adventices (cf. fiche déchets ecophyto jointe).



Ce bulletin s'appuie sur les observations réalisées par les conseillers légumes de Midi – Pyrénées et du Lot et Garonne ainsi que sur le BSV_AIL_HS_NOVEMBRE_2021_Fiche_Prophylaxie. Lorsque des méthodes alternatives sont utilisables, elles sont reprises dans les bulletins. En outre chaque destinataire du bulletin a reçu le « Guides des mesures alternatives et prophylactique en cultures légumières en Midi – Pyrénées, 2014 »

Bulletin de conseil réalisé dans le cadre d'une démarche mutualisée des Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées relevant du projet régional «Terres d'Avenir», avec la participation de la FRAB.

Les BSV (Bulletins de santé du végétal) maraichage, melon et ail sont disponibles en ligne sur les sites de :

- la DRAAF : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-BSV>
- La CRA Occitanie : www.occitanie.chambre-agriculture.fr/agroenvironnement/ecophyta/bulletin-de-sante-du-vegetal/bov-midi-pyrenees/

N'hésitez pas à les consulter

Avec la participation financière de :

«Bulletin réalisé sous la responsabilité de Laurence ESPAGNACQ, référente maraichage/horticulture de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne. Tel : 05 61 47 55 96 - laurence.espagnacq@haute-garonne.chambagri.fr»

32 rue de Lisieux - CS 90105 - 31026 Toulouse Cedex 3
www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

«La Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendante à l'utilisation de produits phytosanitaires sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.»

«En cas de préconisations, elles ne dispensent pas l'agriculteur de prendre connaissance des produits, des doses, des stades d'application, des usages et des conditions d'application des produits prescrits. Il lui appartient de mettre en oeuvre scrupuleusement ces conseils ainsi que les conditions générales d'utilisation des produits phytosanitaires de l'arrêté du 7 mai 2017.»

Directeur de la publication : Serge BDUOSCATEL, Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne.
Mise en page : Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne

OPE COS ENR 22 version du 01/01/15